

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 06

Votants : 06 dont 1 pouvoir

date de convocation 20/09/2019

date d'affichage 07/10/2019

L'an deux mil dix-neuf et le trente septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

**Présents** : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT,

**Absents**: Mmes & Mrs André LESCUREUX, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY & Cindy DAUBIN (excusée).

**Pouvoir** : Mme Daubin a donné pouvoir à M. Daigny.

**Secrétaire de séance** : M. Françoise GAUTHIER

### **ORDRE DU JOUR : PROJET EOLIEN ELICIO SUR PLESSIER - AVIS DU CONSEIL**

Le Maire précise qu'en l'absence de quorum au cours de la réunion de Conseil du 12 septembre dernier lors de la délibération relative au projet éolien ELICIO sur le territoire de la commune du Plessier suite au départ de Mme Cleuet, Mrs Lescureux et Damay conformément à l'article L2131-11 du CGCT (tout membre du Conseil dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé et d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet), une seconde réunion se déroule avec pour seul ordre du jour l'avis du Conseil sur le projet éolien ELICIO sur le territoire de la commune.

Aussi, dans ces conditions, le Conseil peut délibérer valablement sans tenir compte des règles de quorum ni en début de séance ni lors de la délibération.

Mme Bernadette PATTE concernée au titre de l'article L2131-11 du CGCT quitte la séance.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer et à émettre un avis sur le projet d'installation de 4 aérogénérateurs (150m de haut – puissance nominale 3MW) et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune, au nord de la route de Moreuil par la SAS ELICIO France.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable sur ce projet par 5 voix contre (4 + 1 pouvoir) et 1 favorable.**

**Cette délibération sera transmise en Préfecture en complément du dossier d'enquête publique.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Maire,

